

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Etranger..... le port en sus.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

NOTRE PROCÈS

La 1^{re} Chambre du Tribunal civil de Lyon a rendu, mercredi, son jugement dans le procès en diffamation et dommages et intérêts que nous avait intenté Gabriel-Antoine Jogaud dit Léo Taxil, pour un article paru dans l'*Eclair* du 1^{er} octobre 1881. Nous invoquions, pour notre défense, un moyen de prescription tiré de l'article 65 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, aux termes duquel, l'action civile et l'action publique résultant des crimes, délits et contraventions commis par la voie de la presse, se prescrivent par trois mois.

Le tribunal faisant droit aux conclusions habilement développées, par M^e Paul Duquaire, notre avocat, a rejeté purement et simplement la demande de notre adversaire et l'a condamné aux dépens de l'instance.

Nos chaleureux remerciements à ceux qui ont bien voulu nous guider et nous défendre en cette circonstance.

Libres de tous ces embarras, nous pourrions dès lors consacrer tous nos efforts au succès de notre œuvre.

L'ADMINISTRATION.

BULLETIN POLITIQUE

Ce peut être une attitude pittoresque dans un cirque et chez des clowns qui s'efforcent de faire rire le public. Mais c'est une situation dangereuse, inquiétante pour une nation qui s'y cramponne par un véritable tour de force, s'y prend au sérieux et cherche à persuader aux badauds que cette situation bizarre est une situation normale.

C'est pourtant celle de la France depuis le funeste événement des 363. Et ne me dites pas que je suis un pessimiste, un rêveur ou un décrépit; car je ne parle malheureusement qu'avec les preuves à l'appui; encore je n'en relève que quelques-unes dans le tas des balayures quotidiennes.

La semaine qui vient de s'écouler nous en apporte son contingent, comme les précédentes.

Nous avons montré quelle valeur on peut attacher à ce mot de *neutralité* si fréquemment employé aujourd'hui, à propos des écoles Ferry. Nous avons produit les citations officielles à l'appui de nos appréciations.

Nous savons depuis longtemps déjà, toujours en présence de la meilleure de toutes les preuves, celles qui résultent des faits brutaux s'accomplissant et se succédant tous les jours, ce qu'il faut penser de la *liberté* à la mode de ces messieurs, en matière d'enseignement, de culte et d'association.

Que font-ils de l'égalité?

Deux échantillons récents de leurs procédés entre un grand nombre d'autres.

Premier échantillon. — Notre grand et estimable confrère le *Salut public* a publié mercredi un article de chronique sous cette rubrique de circonstance : deux poids et deux mesures. Il s'était demandé pourquoi l'on poursuit aujourd'hui les affiliés à l'Internationale, pourquoi l'on avait expulsé, sans même leur faire la faveur d'une poursuite légale devant les tribunaux, les membres de certaines corporations religieuses, et pourquoi les affiliés à la franc-maçonnerie et au comité central sont laissés absolument tranquilles et maitres de faire ce que bon leur semble.

L'organe de la préfecture, le *Courrier de Lyon*, n'avait, paraît-il, trouvé rien de mieux à répondre que : « l'institut des Frères des écoles chrétiennes ne serait pas mieux en règle avec la loi. »

Or, voici ce que nous lisons dans le discours de droit administratif de M. Ducrocq, doyen de la Faculté de droit de Poitiers : Dans l'intervalle écoulé entre les décrets du 3 messidor an XII et du 11 février 1809, relatifs aux congrégations religieuses, « le décret du 17 mars sur l'organisation de l'Université de France faisait (art. 109),

dans un but d'enseignement populaire, une exception formelle à la prohibition en ce qui concerne les congrégations d'hommes, au profit des Frères des écoles chrétiennes » (Ducrocq, t. 2, page 618). Puis, à la page 624, il rappelle qu'au cours de la discussion de la loi de 1850, M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, sur l'interpellation d'un membre de l'Assemblée qui demandait quels étaient les établissements religieux pouvant diriger les écoles primaires communales, a fourni les explications suivantes : Il y a deux espèces d'associations qui se livrent à l'enseignement primaire. Il y en a une, celle des Frères des écoles chrétiennes, « qui est reconnue par la loi ou du moins » par le décret de 1808 sur l'organisation de l'Université. Il y a d'autres associations qui ne sont pas reconnues comme congrégations enseignantes, mais comme établissements d'utilité publique. Je n'en ai pas ici l'énumération; mais ce sont des autorisations qui ont été accordées sous bonnes garanties, avec l'avis du Conseil d'Etat.

Nous lisons en outre dans l'ouvrage de M. Dalloz aux mots : Organisation de l'instruction publique (n° 72), qu'un simple prêtre l'abbé de La Salle, chanoine de Reims, conçut le projet de procurer une éducation chrétienne aux enfants du peuple et sans se laisser décourager par les difficultés sans nombre qu'il eut à surmonter, par les procès que lui intentèrent les maîtres d'école, il fonda l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Les statuts de la nouvelle communauté furent adoptés en 1717; mais l'œuvre ne fut consolidée qu'en 1724, par une approbation du pape Benoît XIII, puis en 1725, par des lettres patentes du roi.

On voit donc ce qu'il faut penser de la réponse quasi officielle au grief soulevé avec raison par le *Salut Public* sous cette rubrique : *Deux poids et deux mesures*, quand il oppose certaines poursuites à la tolérance qui abrite les agissements des francs-maçons et du comité central.

Deuxième échantillon. — Il s'agit là de l'inégalité de la charge du service militaire. C'est M. des Roys qui est à la tribune de la Chambre des députés. « Vous savez, Messieurs, dit-il, qu'à la suite du vote de la loi sur le recrutement, qui astreignait au service militaire tous les Français de 20 à 40 ans, les chefs d'un très grand nombre d'administrations ont obtenu que les fonctionnaires placés sous leurs ordres fussent considérés comme *non disponibles*, c'est-à-dire dispensés de répondre, en cas de mobilisation à la convocation par voie d'affiches. J'ai appelé, y a déjà plusieurs années, l'attention de la Chambre sur l'abus qui avait été fait de la non-disponibilité. Je lui ai montré, que, grâce à ces procédés, 70,000 ou 80,000 Français étaient dispensés de la partie la plus lourde des obligations militaires imposées au reste des citoyens de leur classe. » etc.

Que répond le ministre des finances Tirard? à peu près comme M. Ferry disant : L'enseignement est libre. Toutefois... il ne l'est pas.

« Il ne peut y avoir, dit M. Tirard, aucune dissidence de principes entre le ministre de la guerre, la Chambre et le ministre des finances. Tout le monde doit d'une façon égale le service militaire; s'il y a eu quelques exceptions, cela tient à des nécessités de services que chacun comprend..... Je demande purement et simplement la permission de prendre les précautions qui ont été prises par mes prédécesseurs, toutes les fois que les nécessités du service leur en ont fait une obligation. Voilà tout ce que j'avais à répondre à M. des Roys. » (Officiel, 26 novembre 1882, pages 1729 et 1730.)

On ne peut pas s'étonner après cela que M. des Roys ait rappelé au ministre qu'il tenait l'année dernière un langage différent, quand il s'agissait d'une autre catégorie de citoyens et qu'il disait : *Votre commission n'a pas pensé que la France républicaine pût conserver dans ces lois une disposition constituant une inégalité et un privilège alors qu'une monarchie (la monarchie italienne) n'avait pas hésité à faire disparaître de sa législation une semblable anomalie* (officiel).

L'égalité est-elle bien l'égalité? Est-ce autre chose, suivant qu'on est républicain, ou qu'on ne l'est pas; suivant qu'on est ou qu'on n'est pas ministre? Toujours les deux poids ou les deux mesures, l'arbitraire et la contradiction.

Mais ce ne sont pas seulement les mots de *neutralité*, de *liberté*, d'*égalité*, qui sont dénaturés par les gouvernants du jour. Voyons un peu les mots *déficit*, *équilibre budgétaire*, *amortissement*.

La séance du 27 novembre, à la Chambre des députés, nous fournit encore à cet égard un bien triste enseignement :

Il s'agit du budget de la guerre. Le ministre y fait

apparaître un chiffre insuffisant, attendu qu'il omet de mentionner les frais que va continuer à nécessiter l'occupation de la Tunisie. Ces frais seront rejetés sur les crédits supplémentaires en allégeant d'autant en apparence provisoirement le budget ordinaire. Mais, dit avec raison M. Janvier de la Motte, les crédits supplémentaires n'ont été imaginés que pour corriger l'insuffisance des prévisions humaines et, pour parler plus exactement l'insuffisance des prévisions ministérielles. Or il n'est pas douteux qu'on va rester en Tunisie, en 1883, comme on savait en 1881, qu'on y resterait en 1882. On a craint d'effrayer le pays, au moment des élections générales, en faisant figurer au budget à ce moment, des articles de dépenses qui auraient dû y avoir forcément leur place. Mais aujourd'hui il n'y a aucune raison même mauvaise pour omettre la prévision de dépense à faire de ce chef pour 1883.

Que répond le ministre Billot? Qu'on n'a pas encore organisé en Tunisie, ni l'instruction publique, ni les finances, ni les compagnies mixtes destinées à remplacer, pour une partie, le corps d'occupation dans ce pays, et que les prévisions ne peuvent pas être suffisantes.

Tout naturellement et tout logiquement alors, M. Haentjens de s'écrier : Je retiens des observations présentées que lorsque la commission du budget nous parlait de l'équilibre du budget ordinaire, équilibre que je traitais de fictif, il était bien entendu que c'est l'équilibre, sans la somme considérable que coûtera au budget ordinaire de la guerre, l'occupation de la Tunisie.

Voilà ce qu'il faut que le pays sache bien, ce qu'il faut que l'on répète sans cesse. Vous avez pour 1882 229 millions de crédits supplémentaires. Devant un chiffre aussi scandaleux que celui-là, on peut certainement dire que ce sont des crédits supplémentaires préparés et voulus d'avance.

Et M. Laroche-Joubert de donner le coup de massue en disant tout naïvement et tout simplement :

Si je suis monté à la tribune, c'est parce que M. le ministre des finances a terminé son allocution en disant qu'il se félicitait de l'état prospère de nos finances; que non seulement nos budgets étaient parfaitement équilibrés, mais que nous procédions graduellement, tous les ans à l'amortissement de notre dette.

Je voudrais bien, Messieurs, avoir la douce satisfaction de savoir que cela est exact; mais il n'en est malheureusement rien. C'est tout le contraire qui est vrai.

En qualité de membre de la Commission des comptes de 1870 à 1878, j'ai eu occasion de jeter les yeux sur le budget préparé en 1875 pour 1876. J'en ai fait la comparaison avec celui que nous préparons pour 1883; et j'ai eu le très vif déplaisir de constater qu'il est porté dans ce dernier (pour le service des intérêts de la dette publique), 273 millions de plus que dans celui de 1876.

Eh bien! je vous le demande, Messieurs, comment puis-je avoir la satisfaction de croire à l'amortissement de notre dette, alors que je vois grossir si prodigieusement la somme des intérêts à payer annuellement? Il n'est pas d'usage, vous le savez aussi bien que moi, que ceux qui paient leurs dettes voient d'autant plus augmenter la somme des intérêts qu'ils ont à payer.

Vous avez pour 1883, 273 millions d'intérêts de plus à payer qu'il n'en figure sur le budget de 1876, budget préparé en 1875, l'année précédente, tout comme celui de 1883 l'est en 1882. Cela fait qu'en sept ans vous avez vu augmenter les intérêts à payer de la somme énorme de 273 millions! Comment donc M. le ministre ose-t-il nous dire que nous amortissons notre dette? C'est-à-dire que loin de l'amortir, vous l'avez augmentée de 6 à 7 milliards en 7 ans, soit d'environ un milliard par an, et voilà comment nous amortissons!

Voilà pourtant dans quelle voie fatale nous continuons à marcher, malgré les protestations et les confessions des honnêtes, des intelligents ou des habiles du parti.

Par ces temps d'anomalie, de renversement des choses et des idées, s'alliant à l'expulsion des hommes et à la proscription des signes qui rappellent la pensée impertinente de la Divinité, il ne faut pas s'étonner de voir les gouvernants du jour dénaturer le sens des mots et en abuser à ce point, qu'ils cherchent à persuader à l'honnêteté qu'il faut appeler blanc ce qui est noir, neutre ce qui est hostile, libre ce qui est enchaîné, équilibré ce qui est en déficit, et soldée ou amortie, la dette qui non seulement reste intégralement due, mais qui s'aggrave tous les jours dans des proportions pouvant conduire à la ruine.

A. B.

COURSE AUX NOUVELLES

La victoire de Dieu. — Sermon prononcé dans l'église Saint-Pierre-de-Vaise, le 14 novembre 1882, par Sa Grandeur Mgr Perraud, de l'Académie française, évêque d'Autun, dans la cérémonie de l'inauguration de l'orgue en faveur des écoles catholiques de cette paroisse.

Brochure in-8°, prix 1 fr., au profit des écoles catholiques de ladite paroisse.

En vente chez : Vitte et Perrussel, libraires, place Bellecour, 3; Ruban, libraire, place Bellecour, 6; Delhomme et Brigueot, libraires, avenue de l'Archevêché, 3, Lyon.

Œuvre du Denier de Saint-Pierre. — Par annuités de 1 fr.

Le Conseil fera célébrer samedi prochain 9 décembre, dans l'église de Fourvières, une Messe pour l'Œuvre.

Nous rappelons à ce sujet ces paroles de Sa Sainteté Pie IX, paroles confirmées par Sa Sainteté Léon XIII :

« J'ai eu moi-même l'idée de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, mais je ne pouvais pas la prescrire.

« Que le Dieu très bon et très grand daigne récompenser les fidèles associés du Denier de Saint-Pierre!

« Que Dieu bénisse tous ceux qui, par amour filial pour le

« Saint-Siège, s'efforcent de toute manière de le soulager dans ses malheurs! »

Modestes pionniers. — Le *Moniteur de Rome* publie ce matin une circulaire envoyée par la Congrégation de la Propagande à tous les préfets et vicaires apostoliques. Ces derniers sont invités à transmettre à cette Congrégation des renseignements sur la géographie, l'histoire, les mœurs et la religion des peuples qu'ils évangélisent.

Voilà ceux que nos faux savants traitent d'obscurantistes. Que serait la France, qui s'enorgueillit à si juste titre de la place qu'elle occupe dans les lettres, dans les sciences, si elle n'avait pu puiser, pour arriver à cette haute situation, dans tous les trésors amassés par ces modestes pionniers?

Résultats obtenus. — Nos ministres *intelligents et libres-penseurs* croyant à la vertu d'une baguette enchantée maniée adroitement par la magicienne Cailhava, ont fait fouiller en vain les caveaux de l'abbaye royale de Saint-Denis.

Leurs adeptes en athéisme, mais hommes plus pratiques, ont eu plus de confiance dans l'usage des pincettes monseigneur, leviers et autres engins de ce genre. Par ces moyens ils ont su découvrir le vrai trésor et en ont emporté une partie.

Renard pris par des poules. — Le préfet du Lot voulait à tout prix laïciser l'école chrétienne de filles de Soulmès, canton de la Bastide-Muret. Il n'a pu y réussir. La sœur du maire de la commune, aidée par d'autres femmes, est venue faire faction devant la porte de cette école, et le préfet a dû reculer, malgré qu'il fût entouré des autorités académiques et militaires.

Nos Laws modernes. — M. Léon Say, étudiant le budget soumis actuellement à l'appréciation des Chambres, n'a pas craint de découvrir le gouffre béant et profond de notre situation financière. Il a signalé le danger réel que notre système financier créait pour notre pays.

Certes, M. Léon Say n'est pas l'homme de notre choix, mais nous ne l'accuserons pas d'avoir fait œuvre de non-patriotisme en se servant d'armes qui pouvaient porter atteinte à notre crédit et à la confiance que le pays a mise en la République, ainsi que le fait le journal le *Progrès*.

Nous aimons mieux, nous, ces vérités quelques dures qu'elles soient que tous les subterfuges inventés par M. Tirard, ce bijoutier en faux devenu ministre des finances parce qu'il n'y connaît rien.

Ce Law moderne prétend arriver à balancer le budget en augmentant la dette flottante d'une centaine de millions.

Robert Macaire n'avait pas d'autres procédés! Emprunter émettre du papier, on remboursera quand on pourra.

M. Gambetta. — s'amusant avec un revolver, a fait partir le coup et s'est blessé assez sérieusement à la main. C'est la version des intimes de *Sa Majesté*. D'autres expliquent l'affaire bien différemment. Attendons pour apprécier. Toutefois, il paraît que M. Gambetta n'a pas été blessé par le cléricisme... son ennemi.

Suisse. — La votation du dimanche 26 novembre, contre le projet de la loi scolaire, a été un vrai triomphe pour les catholiques et les conservateurs, 314,683 voix contre 171,113, ont repoussé la tyrannie des Ferry de Berne.

Contradiction. — A propos de ce plébiscite, on lisait ces jours derniers dans le *Petit Lyonnais*: D'après les derniers chiffres publiés, l'arrêté scolaire fédéral a été repoussé par 304,352 non contre 134,431 oui. Grande et belle journée pour la Suisse. La défaite du parti radical-centralisateur est donc complète et coupera court à ses projets ambitieux.

Si Genève-Ville a donné une majorité de 118 voix aux oui, on est heureux d'avoir à enregistrer les magnifiques résultats fournis par Zurich et Berne, qui ont donné une formidable majorité de non.

A Zurich, notamment, l'arrêté scolaire a été repoussé par 30.000 voix contre 15.000.

C'est parfait. Mais le *Petit Lyonnais* pourrait-il nous dire pourquoi il approuve en France ce qu'il condamne en Suisse?

Union catholique. — Petit recueil de réflexions philosophiques, morales et religieuses, approuvé par N. S. Père le Pape, et par NN. SS. les Archevêques et Evêques de France et de l'Etranger.

Nous recommandons à nos lecteurs cette publication mensuelle à cause du bien qu'ils pourraient faire en la répandant à profusion dans la classe ouvrière.

M. L. Bécoulet, propriétaire et directeur de l'Œuvre, place St-Alexandre, à St-Irénée, Lyon, publie, en même temps, le petit almanach *l'Union catholique* pour 1883, très intéressant par ses anecdotes, ses maximes, ses conseils qui s'adressent à tous. Pour les conditions, s'adresser audit M. Bécoulet, bureau de *l'Union catholique*, rue Mercière, 45. On trouve à la même librairie quantité d'ouvrages pour la propagande.

Nominations dans le clergé. — M. Michallet, vicaire à Rozier-Côtes-d'Aurec, a été nommé vicaire de Saint-Haon-le-Châtel.

M. Royet, vicaire de Dardilly, a été nommé vicaire de St-Igny-de-Vers.

M. Murgue, vicaire de Neaux, a été nommé vicaire à St-Just-la-Pendue.

M. Voyant, vicaire de Langes, a été nommé vicaire de Neaux.

M. Brat, curé de St-Marcel-l'Eclairé, est décédé le 23 novembre, dans sa 31^e année.

Le sermon — promis par Monseigneur Mermillod, évêque d'Hébron, en faveur du refuge de St-Michel, sera prêché par Sa Grandeur, le samedi 9 décembre, à 2 heures, dans l'église de St-François-de-Sales.

St-Nizier. — A partir du vendredi, 1^{er} décembre, M. l'abbé Guénat, missionnaire du diocèse, prêchera la retraite annuelle des Œuvres catholiques de Lyon, tous les soirs à huit heures; les hommes seuls sont admis.

Le dimanche suivant, solennité de l'Immaculée-Conception, communion générale pour la clôture.

CONSEIL MUNICIPAL

La question que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs est déjà un peu ancienne, mais c'est la photographie tellement vivante de notre conseil municipal, qu'on nous pardonnera de revenir légèrement sur le passé.

Il nous faut remonter au commencement du mois d'août, à cette fameuse séance dont les journaux de Lyon ont eu le tort de ne point parler.

On va voir, en effet, que c'était souverainement intéressant.

Le 7 août, nos municipaux discutaient le budget de l'école de la Martinière.

Cette école, créée par la libéralité d'un certain major Martin, doit compter parmi ses professeurs, un maître d'enseignement religieux. Il paraît que telle a été la volonté expresse du généreux donateur.

Jusqu'ici, cet enseignement avait été donné par un prêtre. Il eût été difficile de choisir pour cela un autre personnage; et loin de trouver trop grande, la place du prêtre dans l'école, les gens sensés, les pères de familles, les élèves même pensaient et disaient que le rôle de la religion était singulièrement restreint à la Martinière.

Écoutez, maintenant, la discussion de nos honorables citoyens conseillers!

« M. Juliaa — dit que dans le programme de la Martinière figure l'enseignement religieux donné par un prêtre. La nouvelle loi sur l'instruction, interdisant cet enseignement, M. Juliaa demande à l'administration de faire cesser cette infraction à la loi.

« M. Rossigneux — appuie l'observation de M. Juliaa. « Comme il peut se faire, dit-il, que le prêtre dans son enseignement, se base sur des sentiments religieux, il est nécessaire qu'il soit écarté. M. Juliaa dit que le programme comporte la sanction de la Morale fondée sur l'existence de Dieu, et les principales preuves de l'existence de Dieu. C'est bien là un enseignement religieux.

« On ne peut que déplorer que, dans la première école municipale de la ville, la loi ne soit pas mieux respectée.

« M. Dubois — explique que le conseil d'administration s'est heurté, pour appliquer la loi, contre les dispositions testamentaires du fondateur de l'école.

« M. Juliaa dit, que si les clauses du testament sont contraires à la loi, il faut les annuler.

« M. Rossigneux déclare partager l'opinion de M. Juliaa. Il ne croit pas que les dispositions testamentaires du major Martin exigent l'enseignement religieux, mais seulement l'enseignement moral qui peut être donné par toute autre personne qu'un prêtre. « L'enseignement moral ne veut pas dire morale religieuse, mais morale sociale, devoirs de l'homme envers lui et la société. »

Il nous est impossible de ne pas recommander à la postérité ces deux *Arcadiens* qui répondent au nom de Juliaa et de Rossigneux. D'un seul bond, ces deux profonds penseurs se sont élevés à une hauteur incommensurable. Avant eux, Newton, Leibnitz, Pascal, Descartes, Bossuet, Fénelon... et tant d'autres, avaient cherché quelle était la base de la morale. Ah! bien oui, comprend-on que ces petits esprits aient pu trouver quelque chose de passable? Les vrais génies, répétons-le, c'est Juliaa, c'est Rossigneux!!

Si, même, on demandait à ce dernier ce qu'étaient les hommes dont nous venons de parler; Newton, Pascal!! Peuh! dirait-il, c'était peut-être deux teneurs de livres des épiciers de leur temps...

Cette supériorité étant ainsi constatée, on se demande par qui serait donné l'enseignement religieux et moral, si, conformément aux vœux de nos municipaux, le prêtre venait à être expulsé de la Martinière.

Par qui? mais mon Dieu, c'est bien simple. Pourquoi M. Rossigneux lui-même, ne ferait-il pas ce petit cours de morale? S'il est besoin d'un sous-maître, M. Juliaa est là.

De plus, comme à la Martinière, il y a aussi l'école des filles: pourquoi, M^{me} Rossigneux ne serait-elle pas chargée de distribuer à ces demoiselles les *principes religieux*, d'après la méthode de son mari et la sienne... j'allais dire, propre?

Cette dame obtient d'admirables résultats avec les enfants de l'asile qu'elle dirige.

En voici un exemple dont je garantis l'authenticité. Il n'y a pas quinze jours, deux ou trois petites filles qui sortaient de l'école maternelle de M^{me} Rossigneux, se plantèrent devant une de ces statues de la Vierge que l'on voit encore assez fréquemment dans leur niche grillée à la façade des maisons d'ouvriers. La plus âgée de la bande (elle avait peut-être cinq ans) montra la statuette à ses

compagnes, et avec un ricanement qui aurait fait bondir de joie le conseil municipal:

Disons-lui toutes ensemble:

S. N. de D....

On conviendra que la maîtresse de pareilles élèves est trop à l'étroit dans une salle d'asile. Pour de semblables talents, il faut le théâtre plus vaste et mieux rétribué de la Martinière.

De son côté, le citoyen Rossigneux est l'homme qu'il faut pour apprendre la morale aux garçons. Cette jeunesse républicaine se néglige horriblement. Qu'elle oublie ses devoirs envers Dieu, passe encore, ça, on n'en parle plus; mais elle oublie aussi le respect qui est dû à la municipalité en général, et aux adjoints en particulier.

M. Rossigneux en sait quelque chose, il en sait même si long à ce sujet, que pour ne pas voir la ruine de son prestige, il prend, à l'heure qu'il est, un chemin détourné, afin d'arriver discrètement vers ses Pénates.

Et maintenant, ami lecteur, que dites-vous de tout cela?

Vous n'osez peut-être pas émettre ouvertement votre opinion; je vais le faire à votre place.

En voyant Juliaa, Rossigneux et Cie, discuter l'enseignement religieux, les bases de la morale... on croit entendre Gugusse et Polyte s'arrêter devant la statue de Bayard et le premier dire au second:

— Faut déboulonner ça.... Bayard!!

— Encore un abruti de la monarchie.

MARK.

TRIBUNE DES ŒUVRES

L'Atelier chrétien

On l'a dit bien des fois: pour rendre à la France la prospérité morale qu'elle a si tristement perdue, par l'impiété officielle, c'est à la génération qui se forme, c'est à ceux qui seront des hommes demain qu'il faut s'adresser. La librepensée le sait si bien que c'est sur les écoles qu'elle fait porter aujourd'hui tous les efforts de sa haine contre Dieu. Inutile d'appuyer là-dessus, ce point n'est plus à démontrer pour personne. Pour personne non plus, par conséquent, il n'est à démontrer que le suprême effort catholique doit être de soustraire l'enfance à l'influence de l'impiété et de la démoralisation qui l'accompagne inévitablement. C'est pourquoi nous avons vu ces derniers temps se multiplier les sacrifices pour le maintien des écoles chrétiennes, pour le développement des Patronages, des œuvres du Catéchisme, de toutes les œuvres, en un mot, qui ont pour objet de sauvegarder la foi des enfants. Qui osera dire qu'on fait trop dans cette voie?

Mais il est un point faible sur lequel il ne faut point s'abuser. On a encore des facilités relatives à protéger la foi de l'enfance dont le temps se partage entre l'école et la famille: on en a moins à protéger celle de l'enfance qui passe sa journée à l'atelier. C'est l'atelier surtout qui est l'écueil, hélas, pour nombre de jeunes âmes, l'atelier où l'on entend blasphémer, insulter ce qui est digne de respect, l'atelier où l'on apprend à douze, à treize ans, ce que l'on ne devrait pas savoir à vingt! Il y en a qui résistent à ce régime, certes! et je connais de vaillants petits cœurs que Dieu regarde, j'en suis sûr, avec amour. Mais pour quelques-uns qui se préservent, combien succombent à cette *mal'aria*.

Le remède à ce grand mal serait que les chefs d'atelier fussent chrétiens eux-mêmes, et ne permissent chez eux rien de ce qui peut porter atteinte à la foi des enfants qu'ils occupent. De ces chefs d'atelier, il en est, mais si peu! Eh bien! il faut cependant, il faut absolument que l'atelier devienne moral, plus que moral, franchement chrétien. Des patrons s'en préoccupent, tant mieux! Il faut les aider dans cette tâche. Croyez-vous que beaucoup de patrons, s'ils avaient des ateliers chrétiens, ne trouveraient pas un intérêt non seulement moral, mais encore matériel à employer un personnel semblable, un personnel qui ne fêterait pas le lundi, qui apporterait dans toutes ses transactions une loyauté scrupuleuse, qui n'obéirait pas à des comités occultes que dirige la Révolution? Cela ne fait pas de doute, il me semble.

Humble chroniqueur, je ne suis que l'interprète d'une idée qui fait actuellement son chemin. L'exemple donné par Dom Bosco qui a fondé à Turin, à Nice et dans d'autres villes des ateliers chrétiens où viennent apprendre un état les enfants du peuple, ateliers où les apprentis sont logés et nourris moyennant une très faible rétribution, cet exemple suscite des imitateurs. Dirai-je ici, que dans notre ville, au centre d'un quartier ouvrier par excellence, une œuvre semblable est en train de se fonder? Il est humble le grain de senevé; mais avec le temps, le concours des âmes généreuses et la protection divine par dessus tout, il grandira, et la vieille cité lyonnaise, si fière à juste titre de ses nombreuses œuvres de charité chrétienne, aura à son actif une belle et importante œuvre de plus.

X...

A la Science athée

Dominus Deus scientiarum est. (Prov.)

Oui, malgré vos travaux, ô savants incrédules! Malgré votre science et toutes vos formules, Vos livres très épais, vos scapels, vos compas, Affirmant et prouvant que Dieu n'existe pas, Malgré les Instituts vous donnant des couronnes, Et la gloire attachée à vos rares personnes, J'ose, moi l'ignorant, vous dire à haute voix:

Je crois!

Le monde n'est, pour vous, qu'agrégation d'atomes Acrochés par hasard, la preuve est dans vos tomes; De leurs germes cachés la végétation S'est produite; soudain! par transformation, L'insecte en est sorti, puis le singe, puis l'homme. Cet étrange système est pour nous un axiome. A ces absurdités je réponds, chaque fois:

Je crois!

Expliquez-moi d'abord le principe des choses ?
Ce qu'est la goutte d'eau ? le pétale des roses ?
Pourquoi de tant de feux le ciel est constellé ?
Pourquoi sort un épi d'un petit grain de blé ?
Comment d'un simple gland peut sortir un grand chêne ?
Qui fait la fleur ? le fruit ? la mort ? la vie humaine ?
Mais si ces questions vous mettent aux abois,
Je crois !

La moindre molécule est pour vous un mystère.
L'invisible ciron vous oblige à vous taire.
L'infiniment petit et l'infiniment grand
A votre science oppose un démenti flagrant.
Votre œil croit découvrir tous les secrets des mondes
Et vous n'apercevez que les causes secondes.
Aveugles ! laissez-moi les clartés que je vois ?
Je crois !

Renans et renieurs, athées et darwinistes,
Savants libres-penseurs, profonds matérialistes.
Qui blasphèmez ce Dieu qui vous donna l'esprit,
Lisez son nom sublime au firmament écrit ?
Si ses lettres de feu parviennent à votre âme,
Adorez-le ? Sinon, éteignez cette flamme ?
Car elle me pénètre et quand je la reçois
Je crois !

Votre orgueil, beaux esprits, vous empêche de croire,
Il perd votre raison et rend votre âme noire.
L'humble fille des champs en sait bien plus que vous,
Quand elle a joint ses mains et plié ses genoux,
Lorsqu'elle dit à Dieu sa touchante prière,
Celle, qu'étant enfant, vous apprît votre mère,
Vous en souvenez-vous ? vous disiez autrefois :
Je crois !

Je vois, pauvres savants, qu'une chose vous gêne.
Ce n'est point de peser l'azote ou l'hydrogène,
De toiser le soleil, d'en sonder le milieu,
C'est de s'humilier, d'aimer et servir Dieu ;
Mais c'est plus important que courber vos fronts blêmes
Sur vos livres abstraits et vos obscurs problèmes,
C'est la grande science ! alors on dit : Je vois,
Je crois !

Laissez donc pour un temps votre grand télescope.
A force d'y logner votre œil devient myope.
Cherchez plus près, en vous, dans votre propre cœur.
L'amour, de votre orgueil, deviendra le vainqueur,
Il répudiera votre triste doctrine.
Vous confesserez Dieu, frappant votre poitrine,
Et vous direz, courbant votre front sous ses lois :
Je crois !

Voyez au Golgotha, ce sommet de la terre,
De notre rédemption s'accomplir le mystère ;
Ce Grand Crucifié que l'on nomme : Jésus,
Sur notre petit globe a ses bras étendus !
Cet homme au cœur percé, ce Jésus, c'est Dieu même !
Comprenez-vous enfin combien ce Dieu vous aime ?
Comme le centenier, dites devant sa Croix :
Je crois !

C. M.

DIX-SEPT CONSEILLERS MUNICIPAUX

Dès le commencement de 1882, le conseil municipal de St-Etienne supprimait, purement et simplement, sans avis préalable ni subséquent, le traitement des vicaires de ladite ville.

Personne d'abord ne comprit le motif de cette odieuse mesure.

On se demandait quel diable les poussant, nos honorables avaient été tentés de tondre de la largeur de leur langue le pré clérical.

Le jeune clergé avait-il comploté contre leur précieuse vie ou contre la sûreté de l'Etat ?

Quelqu'un de ses membres avait-il, par un langage irrespectueux, outragé la vertueuse matrone dont ils ont fait leur Dame ?

Informations prises, il n'en était rien. Les serviteurs du sanctuaire respectent trop cette pudique vestale, pour se permettre la moindre allusion blessante à son égard.

La mesure restait donc inexplicable et tout à fait inexplicable.

Mais les roussins d'Arcadie qui composent cette auguste assemblée n'ont pas tardé à montrer le bout de l'oreille, et même l'oreille toute entière.

Au mois d'août dernier, quinze personnages de ce sanhédrin municipal, dont les membres s'entendent commodes larrons en foire, émettaient le vœu que toutes les fonctions électives fussent rétribuées.

Porté au conseil, ce vœu était naturellement voté à une majorité de dix-sept voix contre quinze.

Le motif invoqué était que les riches pouvaient seuls remplir ces fonctions, sans préjudice pour leurs intérêts. Le véritable était, tout simplement, de faire accepter cette augmentation de dépenses, en disant aux contribuables :

« Le vœu que nous émettons et qui est tout en faveur du peuple, ne grève pas d'un liard, le budget de la ville.

« Les réformes que nous avons faites et les économies que nous avons réalisées sur différents chapitres du budget, notamment sur le chapitre des cultes, aujourd'hui parfaitement inutile, nous permettent de rétribuer les fonctions municipales, sans qu'il en coûte un sou aux finances de la commune ! »

Et voilà ! La désinvolture de ces mandarins chinois n'a d'égale que celle des Tirards du ministère, posant pour des financiers et des hommes d'Etat, tout en avouant avec une adorable ingénuité qu'ils ne savent pas faire une simple addition !

Naturellement, dans l'esprit de nos larrons, les contribuables, qui s'inquiètent fort peu et pour cause, de savoir où passe leur argent, devaient avaler le boniment comme du pain bénit.

Cette fois, ils se sont trompés. Les renseignements qu'on nous demande de toutes parts en sont la preuve incontestable, et nous ne faisons que traduire le sentiment de tous les honnêtes gens, en nous faisant ici l'écho de leur indignation.

Les noms de ces ruminants insatiables méritent de passer à la postérité, les voici :

Angénieux, Marx, Jinot, Pinatel, Valentin, Poncet, Perret, Peyron-Roux, Bossu, Delhomme, Reverchon, Feuillet, Dupin, J.-M. Vial.

Le nom des deux autres nous échappe, mais nous le retrouverons en temps opportun.

M. Charles Tomson, qui aurait pu annuler ce vœu, comme illégal, et rétablir d'office, le traitement des vicaires, se garda bien de le faire, de peur de déplaire à la majorité radicale de ce conseil.

Sans vouloir préjuger l'avenir, à l'égard de son successeur, Paul Glaize, nous croyons qu'il a donné trop de gages à l'anti-cléricalisme, pour avoir le courage ou seulement l'idée de réparer cette injustice.

Du reste, ne serait-ce pas trop surcharger le budget de la ville ? — Pensez-donc : chaque vicaire recevait cinq cents francs qu'on lui payait par moitié tous les six mois. Comme ils sont vingt-six, cela faisait 13,000 fr.

Treize mille francs pour St-Etienne, mais c'est effrayant ! Rien que d'y penser, cela fait frémir ! Que deviendraient les finances de la ville, si l'on se permettait de pareilles prodigalités en faveur des curés ?

Contribuables, rassurez-vous, les Mercadets qui mouchent si proprement le traitement des petits vicaires sauront aussi sauver la caisse !

LAURENT.

LE JAPON

(SUITE ET FIN)

Voir les numéros des 4, 18 et 25 novembre

J'avais reçu des lettres pour les préfets de diverses provinces. Partout ils eurent pour moi les plus délicates attentions, me reçurent avec bonté, écrivirent à leurs subordonnés, et j'ai pu visiter ainsi toutes les curiosités du pays. A Nara, le sous-préfet vint me chercher à l'hôtel, et poussa la complaisance jusqu'à faire exécuter dans le temple de Kasugou-Naya, par des jeunes filles, une kagura, danse sacrée, afin de me donner une idée des cérémonies païennes.

Deux sectes se divisent le Japon : les Shintistes, qui vénèrent les ancêtres du Mikado : dans leurs temples on ne voit, sur l'autel, qu'un miroir, image de la conscience ; les Bouddhistes, qui forment la majorité, font usage de lampes, statues, chandeliers, encensoirs, comme dans le culte chrétien. En 1870, on a découvert dans la vallée d'Urakami, près Nagasaki, 4,000 chrétiens, descendant des chrétiens convertis par saint François-Xavier. Le gouvernement voulut les ramener au paganisme, mais ils préférèrent la prison et l'exil à l'apostasie ; après deux ans d'épreuves, ils furent mis en liberté et se font admirer par leurs vertus. A cette occasion, les ministres protestants avaient rempli la presse américaine et européenne de récriminations contre l'intolérance du gouvernement japonais ; ces protestations contribuèrent à faire recouvrer aux chrétiens leur liberté.

Les Pères des Missions étrangères évangélisent le Japon où ils ont déjà réuni quelques milliers de catholiques ; les Sœurs d'ordres divers élèvent les nouveau-nés qu'on leur apporte. Les missionnaires anglais, américains et allemands, apportent des bibles et ouvrent des écoles. Les Russes ont une tâche plus difficile, car le chef de leur religion est, en même temps, un monarque dont les Japonais redoutent la puissance.

Le gouvernement du Japon, comme celui de la Chine, est autocratique ; le fondateur de la dynastie est Zinmoo Tenno « guerrier divin » qui a vécu environ 600 ans avant notre ère.

Dans la longue suite de ses successeurs on compte cinq femmes qui furent mikado ou impératrices, et leur règne n'a pas été des moins glorieux ; ce fut sous le gouvernement de l'une d'elles que le Japon fit invasion dans la Corée et la soumit pour un temps à sa domination.

Jusqu'à ces derniers temps, le régime féodal a été en vigueur ; 280 barons ou daimios, ayant chacun à son service de nombreux guerriers ou samourais qui avaient le droit de porter deux sabres, se partageaient le pays. Ils percevaient des rentes variant de 10,000 à 1,000,000 de kokous de riz (le kokou équivalait à l'hectolitre, il valait alors environ 20 fr., mais depuis le prix a doublé).

A partir de 1868, le régime féodal a été aboli ; les daimios ont été indemnisés, ainsi que les samourais, et leurs domaines font retour à l'Etat ; les terres sont cédées aux cultivateurs qui deviennent propriétaires, moyennant une contribution annuelle correspondant environ à un tiers du produit.

En politique, quelques Japonais aspirent au régime parlementaire ; la liberté de la presse a déjà fait naître 270 journaux ou revues qui inondent le pays ; un journal quotidien coûte 5 ou 6 fr. par an, ce n'est pas la peine de s'en passer. Ils ont obtenu, il y a deux ans, des assemblées provinciales qui contrôlent les intérêts de la province ; le Mikado vient de leur promettre une constitution pour le 1^{er} janvier 1890.

Ce n'est pas sans une appréhension bien légitime que nous voyons le Japon entrer ainsi dans la voie des transformations rapides. Un peuple ne modifie pas sa constitution ancienne comme on change un décor d'opéra. Il y faut du temps et de la sagesse. Nous avons fait en France bien des révolutions ; depuis un siècle nous avons successivement essayé 22 constitutions différentes qui n'ont pas contribué à nous assurer la paix et la stabilité.

La sagesse conseille donc de ne toucher qu'avec prudence aux constitutions anciennes ; il faut savoir assurément les modifier, lorsque le besoin s'en fait sentir ; mais l'expérience démontre que ce qui a été établi par les mœurs et le temps ne saurait être aboli impunément sans le concours du temps et des mœurs.

E. MICHEL.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LYON

Dimanche prochain, 3 décembre M. P. Deloncle, de retour de son exploration à la presqu'île de Malacca exposera son projet de canal maritime, par l'isthme de Kra. Le but de cette entreprise est d'abréger la route de la Cochinchine et de la Chine.

On se réunira rue de l'Hôpital, 6, à 1 heure précise.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

Procédant par voie de scrutin secret, la Société prononce d'abord, à l'unanimité, l'admission, comme membre titulaire, de M. le docteur PONCET, numismate distingué, qui peut produire, entre autres titres aux suffrages de la Compagnie, un ouvrage actuellement sous presse, sur les anciens jetons, originaux du Lyonnais.

Le titre de membre honoraire est décerné par acclamation à M. de VALONS, empêché, par son état de santé, de continuer à participer aux travaux de ses collègues.

M. VACHEZ présente une notice sur le Noël en Patois lyonnais, de Nizier du Puitspelu, membre de la Société littéraire. Ces fouilles dans les anciens patois locaux sont poursuivies partout à la fois, et il n'est nul besoin d'en démontrer aujourd'hui l'utilité au point de vue historique et philologique.

Les anciens Noëls ne sont point, comme leur titre peut le faire croire, des cantiques purement religieux ; ils sont assez souvent une revue satirique des faits accomplis pendant l'année. De là, il résulte une grande difficulté lorsqu'on veut les interpréter maintenant ; les allusions qu'y rencontre le commentateur sont pour lui autant de problèmes à résoudre.

L'auteur du Noël qui nous occupe est encore inconnu ; il a été écrit en 1723. Montfalcon avait publié une édition de cette pièce, mais fort incorrecte. Dans l'édition présente, Nizier du Puitspelu a restitué le texte, d'une façon à peu près parfaite, et l'interprétation qu'il en donne est généralement justifiée.

Toutefois, il reste quelques points obscurs, et l'auteur ne se défend pas de n'avoir commis aucune erreur, disant assez finement que « pour faire une erreur, il faut déjà faire quelque chose. »

Un des mots dont le commentateur donne une traduction qu'il déclare lui-même peu satisfaisante, est le mot « ouvris » appliqué aux Religieux Minimes. « Quels sont ces ouvriers ? » est évidemment impropre.

M. Vachez propose de lire « ouris » mot qui signifie coureur de rues, vagabond, et que l'écrivain satirique a bien pu appliquer à des moines quêteurs, allant de porte en porte.

M. Guigue croit que la leçon « ouvri ou ovri » peut être maintenue. Ce mot, dont l'étymologie serait sans doute difficile à rechercher, s'emploie encore, aux environs de Trévoux, dans le sens que nous attachons en français au mot individu : « Quels sont ces individus ? »

M. DE CAZENOVE lit un extrait de documents inédits dont il a fait récemment l'acquisition, et relatifs à la période de 1793-94.

L'auteur anonyme doit être un prêtre. Il débute par le récit du siège en août 1793. Une maison forte qui était bâtie sur le pont de la Guillotière et dont la façade portait le millésime de 1552, est criblée de boulets venus de Bèchevelin.

L'écrivain raconte la démolition, après la prise de la ville, des façades de Bellecour, puis d'un grand nombre de maisons de la place des Terreaux. Les églises sont dévastées : Saint-Nizier sert d'entrepôt pour les farines, les Jacobins pour le salpêtre. La dévastation de Saint-Bonaventure est narrée en termes qui laissent à supposer que l'auteur des notes était attaché à cette église, qu'il ne craint pas de comparer à Saint-Jean lui-même. Des bandes parcourent les campagnes, démolissant les croix et les statues. Ordre est donné de livrer tous les objets en métal précieux ou ordinaire. Plus de culte, plus de cérémonies. Les prêtres sont invités à rendre leurs lettres de prêtrise : plusieurs s'exécutent, quelques-uns même renoncent au sacerdoce et épousent leurs servantes.

L'auteur a noté les exécutions par la guillotine, la fusillade ou le canon. Le ton de son récit, pour les exécutions par la guillotine notamment, semble trahir un homme qui en a été témoin oculaire. C'est d'ailleurs cet accent qui fait le principal mérite de ces mémoires où n'est relaté aucun fait nouveau pour nous, mais dont la forme est au moins inédite.

La séance se termine par la lecture d'une poésie de M. VERTARD : *La petite fée*. Nous espérons bien avoir le bonheur de donner quelque jour aux lecteurs de l'Éclair cette charmante composition, que des considérations particulières et d'ordre tout intime ne nous permettent pas de reproduire aujourd'hui.

JEAN DE LYON.

LES AMUSEMENTS D'UN ROI

Le roi s'amuse ! le roi s'amuse ! tel est aujourd'hui le refrain que l'on voit s'étaler à la quatrième, à la troisième page, enfin à toutes les pages des journaux, les uns pour critiquer, les autres pour approuver, ceux-là pour annoncer. C'est que les amusements d'un roi constituent un joli canevas, surtout à notre époque, où un écrivain du siècle, poète sans vergogne, les a transportés sur la scène avec cette vérité, cette bonne foi qui le caractérisent depuis sa dernière métamorphose. Et cependant ils ne réfléchissent pas, ces attentifs spectateurs, que les amusements royaux ont quelquefois consisté à porter sa tête sur l'échafaud.

Eh ! oui, mon Dieu, de nos jours, et, bien qu'en République, le roi de France s'amuse encore, c'est un pseudo-roi, il est vrai, mais c'est un roi quand même.

Depuis si longtemps l'on parle du peuple-souverain qu'il se croit devenu peuple-roi, roi de France, et qu'il s'amuse ; le pauvre... qu'il s'amuse... simplement d'être roi de France. Il y a de quoi, vraiment.

Il s'amuse aujourd'hui, il s'amusera demain ; s'amusera-t-il ensuite ? C'est ce à quoi il ne songe pas encore.

Pauvre peuple français ! amuse-toi donc encore aujourd'hui ! Tu as tes courtisans, tes bouffons, ta garde ; tu as tes maîtresses, ton trésor ; mais tu oublies qu'il te manque deux choses qui sont cependant le signe certain mais personnel de la royauté. Ces deux choses : c'est le prestige, c'est l'honneur.

La souveraineté, par cette lacune, n'est plus pour toi un sujet d'orgueil, elle est devenue un sujet de honte.

Amuse-toi cependant aujourd'hui, amuse-toi demain ; mais t'amuseras-tu ensuite ?

Tes courtisans ! s'appellent Grévy, Gambetta, Duclerc, Ferry, Cazot.

Tes bouffons ! se nomment P. Bert, Clémenceau, Taxil, Jules Roche.

Ta garde ! se compose de Billot, de Farre, Faïdherbe, Labordère, Riu.

Tes maîtresses ! répondent au doux nom de... Je m'arrête, j'en citerais trop, et se recrutent parmi les épouses complaisantes de certains que l'ambition d'arriver au pouvoir possède.

Tes laquais! Ah! ils sont nombreux ceux-là! Dans ta cour, tout le monde est ou devient laquais, et dans tes courtisans, dans tes bouffons, dans ta garde, dans tes maîtresses, tu recrutes avec une sage égalité ton personnel domestique: car tous ont l'échine également élastique au même endroit.

Quant à ton trésor, quant à ta vaisselle, si nous désirons savoir ce que tu possèdes, tâtons-nous simplement et regardons ce qui nous a été pris, volé légalement, mais volé quand même, et nous saurons à quoi nous en tenir.

**

Avec une maison aussi choisie, avec une cour aussi bien composée, amuse-toi bien, mon gracieux seigneur et maître, amuse-toi bien aujourd'hui, comme tu le fais depuis douze ans bientôt, amuse-toi encore demain, et ensuite!....

Ensuite?... Tu viendras nous réclamer ton prestige traîné dans la honte.

Ensuite?... Tu viendras nous redemander ton honneur plongé dans la fange.

Jusqu'à cette époque prochaine, amuse-toi donc, peuple simple et naïf!

A. MARTINET.

A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JO SE

Voyageur Lyonnais.

Amiens

Cette contrée est la plus peuplée de France. Chose singulière, dans le parcours de la ligne du Nord, le voyageur n'aperçoit que rarement des habitations et jamais des villages. Et ce qui rend ce fait plus étrange encore, c'est qu'on parcourt un pays plat et que l'œil découvre toujours une assez grande étendue.

Les noms de lieux et les noms de famille offrent, dans la Picardie, la consonne *qu*, assez peu fréquente dans les autres provinces. Car les noms de chaque région ont, comme les habitants, une physionomie particulière: ainsi la haute Normandie que je quitte affectionne l'*h* initiale dans les noms propres: Houdard, Houdin, Houdry, Hurel, Hurtin, Huet, Héry, Hamel, Hénin, etc.

La cathédrale d'Amiens — sans doute unique en cela — fut construite en soixante années consécutives, ce qui donne au monument, à l'intérieur comme à l'extérieur, une homogénéité rare. L'ensemble est harmonieux, et les regards n'y sont heurtés par aucun de ces détails qui, dans les édifices du moyen-âge, détonnent souvent sur le reste.

J'y admire chaque fois les cent dix stalles sculptées du chœur offrant chacune un sujet différent, et couronnées, dans toute la longueur de leur ensemble, d'un magnifique dais en bois fouillé, retombant en gracieux et légers motifs.

Dans les bas-reliefs du pourtour du chœur, précieux travail du XIII^e siècle et contemporains de l'édifice, quels types vrais et variés! Quelle vie et quelle expression dans le visage et le geste du bourgeois écoutant, le menton dans une main, saint Martin en chaire! Que de naturel dans le mouve-

ment du jeune homme cossu qui met bas son habit pour aller au baptême! Toutes ces figures ont vécu, c'est incontestable, et l'artiste ou les artistes ont donné à ceux qui ont posé pour ces innombrables personnages une immortalité anonyme.

Et comme on sent que l'auteur de ces innombrables figures s'est piqué de fidélité dans les moindres détails du costume! Il est certain que l'usage des voitures a profondément modifié le vêtement, la coiffure et la chaussure. Tant que les classes aisées — celles pour qui se créent et se propagent les modes — sont allées à pied, la chaussure fut épaisse et chaude, et la coiffure protégea toutes les parties de la tête.

Mais, à présent, les personnes de qui émane la mode — pour les femmes surtout — ne quittent le salon bien clos que pour la voiture confortable. Et le reste du sexe mignon, se croyant obligé d'imiter ces quelques privilégiées, se résigne à piaffer dans la neige ou dans la boue, avec de minces bottines, et affronte le vent ou le brouillard, avec des chapeaux exiguës ne protégeant ni le col ni les oreilles, mais uniquement destinés à servir de clefs de voûte à l'édifice de la coiffure. (Ceci était écrit en 1874).

De là, cette affreuse coutume, dont les dames de mon pays abusent plus particulièrement, de se garder de l'air au moyen de houppes de coton dans les oreilles. A ce propos, il me souvient qu'un jour, à Vichy, une dame ayant occasion de se dire Lyonnaise, un médecin d'Amiens qui se trouvait là, regarde sa voisine à droite, puis à gauche, et finit par lui dire: « Vous, de Lyon, Madame? Mais vous n'en avez ni l'accent, ni... les oreilles! »

Etant donné nos modes, les rigoristes n'ont point à se récrier de nos jours, si l'on chauffe les églises. Nos aïeules, dont ils se plaisent à citer l'exemple, portaient un autre accoutrement que les dames d'aujourd'hui; les uniformes fourrés de nos chanoines et de nos prélats sont encore là pour témoigner qu'on se couvrait d'une façon spéciale pour l'église. Nos anciens se défendaient du froid, dans leurs grandes cathédrales de pierre, avec leurs moyens d'alors, comme nous nous défendons avec les nôtres en plaçant des calorifères.

Il existe, dans la cathédrale d'Amiens, une très ancienne confrérie de « Notre-Dame-du-Puits. » Des tablettes de marbre perpétuent les noms des membres dont chacun adopte pour devise — ou pour surnom? — une phrase tirée des Ecritures: *Laudabile nomen Domini, Magnificat anima mea*, etc.

Amiens possède un théâtre qui, chaque dimanche, donne consciencieusement dix actes aux spectateurs. Dans les villes du Nord, ces représentations commencent à cinq heures, et, vers huit ou neuf heures, la soirée est coupée par un entr'acte dont la durée exceptionnelle permet à l'assistance d'aller souper dans les estaminets du voisinage.

C'est là que j'ai vu jouer l'*ami Fritz*, sujet et pièce autour desquels s'est fait tant de bruit en sens divers. Comme données, ce n'est ni mieux ni pis que maintes autres pièces; le commun des spectateurs m'a paru surtout apprécier la fidélité avec laquelle sont rendus certains détails des mœurs alsaciennes. La troupe ambulante qui représente cette œuvre est munie, dit-on, de costumes, meubles et accessoires de provenance authentique. Mais, si cette reproduction

servile à tant d'attrait, pourquoi les personnages ne prennent-ils pas l'accent alsacien? Ce serait le *ne plus ultra* de l'art scénique.

Je ne puis m'empêcher de comparer cet engouement pour les gens et les choses d'Alsace, avec ce qu'on en pensait et disait, il y a quelque vingt ans. Au régiment, à l'atelier, partout l'Alsacien — le « carré » — était le plastron des plaisanteries quotidiennes, et le théâtre ne l'a point épargné. Qui peut, maintenant, entendre ce désopilant vaudeville qui a nom: *la Consigne est de ronfler*, sans éprouver un serrement de cœur?

De fait, le nom de l'Alsace ne s'est jamais complètement francisé, et, par exception, il avait conservé en français une prononciation particulière. L's a toujours gardé le son doux qu'elle a en allemand, et nous disons *Alsace*, au lieu de prononcer *Alsasse*, comme l'exige la grammaire française: *valser, falsifier*. Il est vrai qu'il existe une seconde exception, et pour un mot d'origine latine: *balsamique*.

Revenons aux théâtres et aux mises en scène pour constater que les auteurs, en vue d'aiguïser la curiosité publique, ont eu recours à tout: tableaux de mœurs locales, défilés guerriers et simulacres de combats, incidents de la vie de mer, copie — plus ou moins fidèle — des cérémonies religieuses. La franc-maçonnerie seule avec ses rites et ses costumes, n'a pas été portée à la scène: ses adeptes auraient-ils peur que l'institution ne résistât pas à cette épreuve?

Lille

Lille et Saint-Etienne sont, des grandes villes de France, les seules qui n'ont pas été assises sur des rivières: car les petits canaux qu'emplantent la Deule ou le Furenne ne sauraient compter pour des cours d'eau. Toutes deux sont manufacturières, toutes deux d'extension moderne, toutes deux peu séduisantes d'aspect et dépourvues de monuments; mais dignes toutes deux de la sympathie qui est due aux populations actives, laborieuses, intelligentes et honnêtes.

Aux abords de Lille, une campagne incolore, sans eaux, sans fleurs; un horizon plat; point de ces villas qui annoncent l'approche d'une grande et riche cité.

Les remparts, les bâtiments publics, les maisons, tout se bâtit en briques; mais l'esprit du Nord n'a pas su en tirer ces silhouettes artistiques qu'on remarque à Toulouse, par exemple. Les quelques jolies façades qui ornent la Grand-Place et les rues avoisinantes sont, sans doute, un legs de la domination espagnole dans les Flandres. Je me garderai d'affirmer que le sens des choses de l'art manque aux Lillois, mais on me prouverait le contraire que j'en serais agréablement surpris.

Comme en Angleterre, chacun a sa maison à soi, et l'on voit d'immenses constructions découpées en tranches égales et comportant chacune maisonnette et courtil. Un petit escalier de bois dessert l'intérieur, escalier tellement étroit qu'il faut, le plus souvent, emménager les meubles par les fenêtres.

(A suivre).

Le Gérant: Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAIN, rue Sala, 44.

MAISON F. JANIN

8, Rue Lafont, LYON

Musique Française et Étrangère, Classique et Moderne

GRAND ABONNEMENT A LA LECTURE MUSICALE
A des conditions très avantageusesCHOIX VARIÉ DE PIANOS
DES MEILLEURS FACTEURS DE PARIS

HARMONIUMS

POUR ÉGLISES ET SALONS

VENTE & LOCATION A DES PRIX EXCESSIVEMENT MODÉRÉS

Sage-Femme

Maison d'accouchement tenue par M^{lle} Jeannin, 3, rue de la Platière, Lyon. Pensionnaires. — Soins les plus assidus. — Discretion assurée. — Consultations. — Chambres. — Se charge de placer les enfants.

TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCCESEUR

LYON, Cours de la Liberté, 87, LYON

Au Bon Marché

94, COURS LAFAYETTE, 94

Grand Assortiment de Jouets d'Enfants, Poupées, Jeux, Bibelots, Sacs pour Dames et Paniers Fantaisie, Articles de Ménage et de Parfumerie.

OBJETS D'ÉTRENNES DE TOUTE PROVENANCE

Prix exceptionnel de bon marché

AUX ÉMIGRÉS ALSACIENS

LIPMANN FRÈRES

LYON. — 28, rue Centrale et 4, rue Grenette. — LYON

GROS ET DÉTAIL

CONFECTIONS POUR DAMES

hâles, Soieries, Lainages, Draperie, Rouennerie

ARTICLES POUR DEUIL ET FOURRURE

La Maison n'a pas de Succursale à Lyon

GRANDS VINS DE L'ILE DE MADÈRE

KROHN BRO^s & C^{ie}
Exporteurs-Producteurs
FUNCHAL
(ILE DE MADÈRE)Expédition directe aux Ache-
teurs des pays de productions,
en fûts d'origine de 418, 209,
104 litres.S'adresser, pour demande d'é-
chantillons et renseignements à
M. DAVIoud Fils, au HavreAgent général pour la France,
la Suisse, et la Belgique.

DOCKS ET ENTREPOTS

De Chalon-sur-Saône
F. MARCAUD, DirecteurAvances sur Marchandises. Si les
clients le désirent, on se chargera
de la vente des marchandises mises
en dépôt.CAPITAUX à placer sur hypo-
thèques et titres.
S'adresser à M. Brunet, 36, rue
Ferrandière.VARSOVIE (Pologne)
BRONISLAW Mayzel
AVOCAT

à Varsovie, rue Marszalkowska, 56

AVIS AUX CULTIVATEURS

Sel de morue, 28 francs les mille
kilos. Sel de morue dénaturé à la
chaux, 28 fr. les mille kilos, chez
MARTIN-DUVAL, à Fécamp (Seine-
Inférieure).

VINS DE BOURGOGNE

J'expédie mes vins rouges et blancs
premiers crus, en bouteilles de 136 litres
au prix de 70 fr. la bouteille net à
60 jours, au comptant, escompte 3 %.
S'adresser à M. Albert DUPRE, pro-
priétaire, à Jancy, près Coulange-la-
Vineuse (Yonne).

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol
et d'Anglais (traductions)Prix modérés.
26, rue Grenette, 26JE guéris vite et à peu de frais
toutes les maladies de la
Peau, de l'Estomac et des
Voies urinaires les plus re-
belles (de midi à 6 heures). DUMONT
médec. spécialiste, r. Rochechouart, 84
Paris. — Trait. par correspondance

CIRES A CHAMPAGNE

Pour cacheter les grands vins
GOURDONS SPÉCIAUX POUR LIQUORISTES
Mèches soufrées

Maison fondée en 1871

USINE A VAPEUR

G. TIXIER

rue Neuve de la Villardière, LYON.

ARMES DE CHASSE ET DE TIR

FABRIQUE ET RÉPARATION

FOURNITURE ET ÉCHANGE

Canon Choke-Bored à longue portée
J. MULLER, 20, rue d'Algérie, LYON.Le D^r CHOFFÉ offre gratui-
tément à
nos lecteurs son *Traité de médecine*
pratique (8^e édition). Il y expose sa
Méthode consacrée par 10 années de
succès dans les hôpitaux pour la gué-
rison de toutes les Maladies chroniques
(hernies, hémorroïdes, goutte, phthi-
sie, asthme, cancer, obésité, mala-
dies de vessie, de matrice, de l'estomac,
du cœur, de la peau, etc.) Ecrire quai
St-Michel, 27, PARIS.PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT
Pièces d'eau, Moulures en ciment,
Travaux de Maçonnerie

FAVIER SIMON

ROCAILLEUR

Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comité agricole
56, Rue de Trion, au 2^e
(Lyon-St-Just).

EN VENTE

A l'Agence générale de Publicité V. FOURNIER

14, Rue Confort, à Lyon

Et à ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble

BILLETS DE LOTERIE

DU

PALAIS DES BEAUX-ARTS

VILLE DE LILLE

5 000,000 de BILLETS. — 600,000 fr. de Lots

GROS LOT: 200,000 Fr.

Un Lot de 100,000 fr. Cinq Lots de 10,000 fr.
Deux Lots de 50,000 fr. Vingt-cinq Lots de 1,000 fr.
Quatre Lots de 25,000 fr. Cinquante Lots de 500 fr.

PRIX DU BILLET : 1 FR.

Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 15 c.
jusqu'à 3 billets; 30 cent. de 3 à 10; 45 cent. de 10 à 15
60 cent. de 15 20.

MACHINES A COUDRE

La C^{ie} WHEELER & WILSON

DE NEW-YORK

A l'honneur d'informer le public que le seul dépôt de ses Machines
à coudre pour Lyon et la région est rue de la République, 87, Lyon.
Seule Maison qui ait toujours obtenu les plus hautes récompenses
dans toutes les Expositions, notamment à Paris, en 1878, le SEUL GRAND
PRIX sur 80 concurrents. C. O.

LE CAFÉ
DES
GOURMETS
est composé des
meilleures sortes.
Il ne contient aucun
mélange de Chicorée ou
autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées
par deux bandes portant le nom: **TREBUCIEN**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE